

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBahnVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

A 81-03/501.2009

22 avril 2009

**Aux délégués du Groupe de travail «Technique des citernes et des véhicules»
de la Commission d'experts du RID**

Invitation à la prochaine réunion à Bruxelles, les 11 et 12 juin 2009

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

Aus Kostengründen wurde dieses Dokument nur in begrenzter Auflage gedruckt. Die Delegierten werden daher gebeten, die ihnen zugesandten Exemplare zu den Sitzungen mitzubringen. Die OTIF verfügt nur über eine sehr geringe Reserve.

For reasons of cost, only a limited number of copies of this document have been made. Delegates are asked to bring their own copies of documents to meetings. OTIF only has a small number of copies available.

La 10^{ème} session du Groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » de la Commission d'experts du RID aura lieu les **11 et 12 juin 2009** dans la salle 3A14 (Auditorium) du Service Public Fédéral Mobilité et Transports / Federale Overheidsdienst Mobiliteit en Vervoer Rue du Progrès, 56 / Vooruitgangsstraat, 56 BE-1210 Bruxelles.

Le bâtiment du Service Public Fédéral Mobilité et Transports se trouve entre la gare Bruxelles-Nord et la station métro Rogier. En venant des voies, quitter la gare Bruxelles-Nord sur le côté gauche (sortie voie 1) et suivre les panneaux « Centre » et « Place Rogier » (voir également extrait du plan de la ville et plan du métro ci-joints).

Les participants doivent s'annoncer lors de leur arrivée auprès de la réception et échanger leur carte d'identité ou passeport contre un badge nominatif.

La réunion débutera le 11 juin à 14.30 heures et se terminera le 12 juin 2009 à 12 heures.

Lors de cette session, une interprétation en consécutive dans les langues allemande et française est prévue. Une interprétation en simultanée sera en outre assurée en langue anglaise.

Un ordre du jour provisoire est joint en tant qu'Annexe.

Pour participer à cette réunion du groupe de travail il est nécessaire de s'annoncer **jusqu'au 31 mai 2009 au plus tard** au moyen de la fiche d'inscription ci-jointe.

Un certain nombre de chambres a été pré-réservé à l'hôtel suivant (voir également extrait du plan de la ville) au prix de 90 € (petit déjeuner compris) dont la réservation peut être confirmée jusqu'au 1^{er} juin 2009 avec le code « Service Public Fédéral Mobilité et Transports (Caroline Bailleux) » :

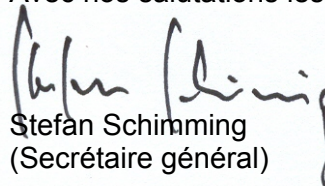
Hôtel Matignon
Rue de la Bourse, 10
BE-1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 511 08 88
Fax : +32 (0)2 513 69 27
www.hotelmignon.be
e-mail : hotelmignon@skynet.be

En plus, l'hôtel Ibis (119 € + 14 € petit déjeuner) peut être recommandé, pour lequel aucune pré-réservation n'était possible :

Hôtel Ibis Brussels Centre Ste Catherine
Rue Joseph Plateau, 2
BE-1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 513 76 20
Fax : +32 (0)2 514 22 14
e-mail: h1454-re1@accor.com
www.ibishotel.com

Ces 2 hôtels se situent à 15 minutes à pied de la salle de réunion, ou à 2 stations de métro (Bourse – Rogier).

Avec nos salutations les meilleures



Stefan Schimming
(Secrétaire général)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
pour la réunion du groupe de travail Technique des citernes et des véhicules
les 11 et 12 juin 2009

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Détection de déraillement

- a) Informations de la société Knorr-Bremse et/ou du représentant de la Suède concernant les essais sur site sur le mode de fonctionnement du détecteur de déraillement EDT 101 en cas de températures ambiantes basses (voir par. 101 du rapport final de la 44^{ème} session de la Commission d'experts du RID (OTIF/RID/CE/2007-A)).
- b) Information sur l'état d'avancement des négociations avec la Commission pour l'interopérabilité de la Commission européenne et l'Agence ferroviaire européenne (ERA).

3. Fuites de gouttes (voir par. 10 et 11 du rapport OTIF/RID/CE/GT/2008-A)

Informations du représentant de l'Allemagne sur les résultats du projet de recherche de l'Union économique allemande des produits pétroliers.

4. Surveillance de la conduite d'air principale / Contrôle de l'air de freinage (voir par. 24 du rapport OTIF/RID/CE/GT/2008-A et par. 45 du rapport final de la 46^{ème} session de la Commission d'experts du RID (OTIF/RID/CE/2008-B))

Mandat de la Commission d'experts du RID de rassembler les enseignements tirés des accidents qui se sont jusqu'alors produits et de les mettre à disposition de l'ERA en vue d'entamer les procédures nécessaires.

5. Manuel wagons-citernes (voir par. 25 à 27 du rapport OTIF/RID/CE/GT/2008-A)

6. Référence à la norme prEN 15551 (Applications ferroviaires – Wagons – Tampons) **dans le RID** (voir par. 6 c) du rapport ECE/TRANS/WP.15/AC.1/114 de la dernière Réunion commune).

Lors de la dernière session du Groupe de travail de la Réunion commune sur les normes, une décision quant à savoir si dans la disposition spéciale TE 22 du 6.8.4, le renvoi à la fiche UIC 573 pourrait être remplacé par une référence à la norme EN 15551, a été reportée. Afin de couvrir toutes les exigences de la fiche UIC jusqu'alors référencée, il faudrait également examiner une référence à la norme EN 12663 (Applications ferroviaires – Prescriptions de dimensionnement des structures de véhicules ferroviaires), dont la nouvelle édition ne sera toutefois publiée qu'à la mi-2010. Selon l'avis de la Réunion commune, le Groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » pourrait également se pencher sur la question de savoir quelles parties de la disposition spéciale TE 22 pourraient être remplacées par une référence à la norme EN 15551.

DOCUMENTATION

Généralités :

- Rapport final du groupe de travail national allemand « Technique des citernes et des véhicules » (état : février 2002)

- Rapports finaux du groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » de la Commission d'experts du RID :
 - 1^{ère} réunion (Bonn, 17 au 19 avril 2002) : Document A 81-03/505.2002
 - 2^{ème} réunion (Bonn, 5 et 6 septembre 2002) : Document A 81-03/508.2002
 - 3^{ème} réunion (Bonn, 20 et 21 février 2003) : Document A 81-03/504.2003
 - 4^{ème} réunion (Berne, 11 et 12 septembre 2003) : Document A 81-03/509.2003
 - 5^{ème} réunion (Duisburg-Wedau, 24 et 25 juin 2004) : Document A 81-03/507.2004
 - 6^{ème} réunion (Bonn, 21 et 22 avril 2005) : Document A 81-03/503.2005
 - 7^{ème} réunion (Londres, 6 et 7 avril 2006) : Document A 81-03/504.2006
 - 8^{ème} réunion ((Munich, 14 et 15 juin 2007) : Document OTIF/RID/CE/GT/2007-A
 - Réunion spéciale (Berlin, 12 octobre 2007) : Document OTIF/RID/CE/GT/2007-B
 - 9^{ème} session (Berne, 14 et 15 mai 2008) : Document OTIF/RID/CE/GT/2008-A

- Rapports finaux de la Commission d'experts du RID:
 - 41^{ème} session (Meiningen, 15 au 18 novembre 2004): Document A 81-03/511.2004
 - 42^{ème} session (Madrid, 21 au 25 novembre 2005): Document A 81-03/501.2006
 - 43^{ème} session (Helsinki, 2. au 5. octobre 2006): Document OTIF/RID/CE/2006-A
 - 44^{ème} session (Zagreb, 19 au 23 novembre 2007) : Document OTIF/RID/CE/2007-A
 - 46^{ème} session (Hambourg, 21 au 23 octobre 2008) : Document OTIF/RID/CE/2008-B